



PROCES VERBAL
N° 04/CNCMP/2013
DU 29/01/2014

L'an deux mille quatorze et le mercredi 29 janvier à 13 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etait absent :

- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre n°022/CPMP/SI reçue le 20 janvier 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la construction d'infrastructures sanitaires (poste de santé d'El Ghaira lot 7).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec l'entreprise ETS TTS pour un montant de 30.330.766 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de 08 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

2°-Examen de la lettre n°013/CPMP/DPEF reçue le 26 janvier 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture d'équipements informatiques, de reprographie, d'un mobilier et matériel de bureau destiné à la FTP.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché pour les motifs cités dans l'extrait de décisions.

3°-*Examen* de la lettre n°006/CPMP/DPEF reçue le 20 janvier 2013, demandant l'approbation des projets de marchés relatifs à :

1. l'impression et la distribution de fichiers d'élèves ;
2. suivi des travaux de construction de la faculté des sciences juridiques et économiques. à la fourniture d'équipements et matériel au profit de la DPEF.

Décision

Sur la base des informations fournis, la CNCMP :

1. *n'approuve pas ledit projet de marché au motif qu'il est incomplet :*
 - *absence des annexes techniques et financières paraphés par l'attributaire ;*
 - *absence de crédit d'impôt.*
2. *approuve ledit projet de marché passé avec PACE/MCB pour un montant de 159.562.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 22.338.680 UM et un délai d'exécution de trente (30) mois sous réserve de l'accord u bailleur de fonds*

4°-*Examen* de la lettre n°005/CPMP/DPEF reçue le 20 janvier 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement d'un DAO relatif à la réimpression de manuels scolaires pour les enseignements fondamental et secondaire.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°-*Examen* de la lettre n°010/CPMP/DPEF reçue le 21 janvier 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives à la sélection d'opérateurs de formation dans le cadre du projet PALAM.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

6°-*Examen* de la lettre n°011/CPMP/DPEF reçue le 23 janvier 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs l'acquisition:

1. d'équipements de construction métallique et charpente marine (lot1),
2. de matériel d'électricité industrielle et bâtiment (lot2),
3. de matériel et équipements de génie civil et de génie rural ;

Handwritten signature in blue ink.

4. matériel BTP (lot 4)
5. matériel mécanique général et forage hydraulique (lot 5)
6. matériel de production végétale et santé animale (lot 7).

Décision

Sur la base des informations fournis, la CNCMP n'approuve pas lesdits projets de marchés pour le motif que les contrats de marché sont incomplets :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

7°-Examen de la lettre n°028/CPMP/SACC reçue le 22 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation révisé relatif à l'acquisition de matériel informatique pour la mise en place d'un système de gestion intégré des ressources humaines.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation révisé sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

Toutefois la commission de passation des marchés doit s'assurer que le candidat fournira un produit et installera un système conformes « oracle » et dispensera la formation requise par des experts attestés.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

8°-Examen de la lettre n°039/CPMP/SNDE reçue le 23 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la sélection d'un consultant pour la réalisation de l'étude d'AEP des villes de Kiffa et Guerrou à partir de Fom Gleita.

Décision

Ce point est reporté pour les compléments d'informations cités dans l'extrait de décisions.

9°-Examen de la lettre n°042/CPMP/SNDE reçue le 23 janvier 2014, demandant l'approbation du projet d'avenant au marché relatif aux travaux du lot 7 du réseau de distribution d'eau de la zone de recasement de RIYAD-Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

10°-Examen de la lettre n°037/CPMP/Ss reçue le 20 janvier 2014, demandant l'approbation des avis à manifestation d'intérêt relatifs au :

1. développement des modèles de couts et tarifs d'interconnexion
2. suivi et contrôle des travaux du déploiement du backbone.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits avis à manifestation d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

11°-Examen de la lettre n°052/CPMP/Ss reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du DAO de fourniture, installation et mise en service d'unités de Néonatalogie destinées aux structures hospitalières.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en considération les observations en annexe de l'extrait de décision et de lui faire parvenir une copie corrigée du DAO avant son lancement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

12°-Examen de la lettre n°025/CPMP/CENI reçue le 25 janvier 2014, demandant l'approbation des avenants relatifs à la réimpression de bulletins de vote pour les élections législatives et municipales.

Décision

Ce point est reporté pour approfondissement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTERU RURAL

13°-Examen de la lettre n°035/CPMP/SR reçue le 30 janvier 2014, demandant l'approbation de l'avis à manifestation d'intérêt relatif à l'assistance technique pour la réalisation d'un centre de conditionnement de dattes et légumes frais à Atar.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avis à manifestation d'intérêt.

14°-Examen de la lettre n°032/CPMP/SR reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation des PPM du PHABO/SONADER/MDR et PDDO/MDR pour l'exercice 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits PPM pour l'exercice 2014.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIE EXTRACTIVES

15°-Examen de la lettre n°916/CMSSBIE reçue le 20 janvier 2014, demandant l'approbation de la demande de propositions relative à la « maîtrise d'œuvre du volet assainissement du projet eau potable et assainissement dans cinq wilayas de Mauritanie ».

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décisions et de l'accord du bailleur de fonds.

16°-Examen de la lettre n°922/CMSSBIE reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions financières relatives « au recrutement d'un ingénieur conseil pour l'assistance technique aux Directions de l'hydraulique et de l'assainissement dans le cadre du programme eau potable et assainissement dans cinq wilayas de la Mauritanie.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des propositions financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

17°-Examen de la lettre n°930/CMSSBIE reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation des PPM des Directions de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits PPM pour l'exercice 2014.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

18°-Examen de la lettre n°034/CPMP/SsouV reçue le 19 janvier 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives à l'étude d'adduction d'eau potable dans la zone nord.

Décision

Sur la base des informations fournis, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour les motifs cités dans l'extrait de décisions.

19°-Examen de la lettre n°036/CPMP/SsouV reçue le 20 janvier 2013, demandant l'approbation du plan de passation des marché pour l'année 2014 du projet de développement intégré pour le renforcement de la sécurité alimentaire.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014. ✓

20°/-Examen de la lettre n°032/CPMP/Ssouf reçue le 19 janvier 2013, demandant l'approbation du plan de passation des marchés pour l'année 2014 de l'agence Nationale TADAMOUN.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014. ✓

21°/-Examen de la lettre n°029/CPMP/Ssouf reçue le 13 janvier 2013, demandant la non objection sur la décision de la CPMP/Ssouf d'annuler le processus de passation des marchés relatifs aux études des routes Néma-Oualata et d'Adel Bagrou-Bousteila Djiguenni-Kobenni.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Ssouf d'annuler le processus de passation desdits marchés. ✓

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty



Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim